

Département du Rhône
COMMUNE DE MARENNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARENNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil de Marennes sous la présidence de Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de la commune.

Date de convocation : 10 octobre 2025

Date d'affichage 10 octobre 2025

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents : Timotéo ABELLAN, Maire de Marennes

Mmes Sandra BULLION, Sandrine BOURACHOT, Sylvie GABRIEL, Noëlle MORCILLO, Marion PECHOUX, Gabrielle THIVARD.

MM David CARLIER, Jonathan COMMARMOND, Gérald COSTE, Sylvain DELOME, Alexandre DESCOLLONGES, Anselme GABRIEL, Jean-Luc SAUZE.

Etais(en)t excusé(s):

Christina BLANC a donné pouvoir à Sandrine BOURACHOT

Patricia CRISTINI a donné pouvoir à Marion PECHOUX

Sophie RAYMOND a donné pouvoir à Sylvie GABRIEL

Etais(en)t absent (s) excusé(s):

Gérald COSTE a été nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121.15 du code Général des Collectivités locales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Gérald COSTE, adjoint au Maire, pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Timotéo ABELLAN, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 09 septembre 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Timotéo ABELLAN invite l'assemblée à passer à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 octobre 2025.

1 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 25-07-01 du 22 avril 2025 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Considérant qu'il convient de créer un nouveau poste d'adjoint administratif à mi-temps 17h30 par semaine au sein du service d'accueil de la mairie ;

Considérant que suite à la création du Self à l'école de la source, il convient d'ajuster le nombre d'heure de deux agents qui travaillent au sein du service restauration ;

Vu l'avis du CST en date du 13/10/2025;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité:

- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante :

Grades	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes à créer	Nombre Postes à pourvoir
CATEGORIE A			
Attaché	1	0	0
CATEGORIE B			
Rédacteur (poste créé le 30 avril 2019)	0	0	1
CATEGORIE C			
Adjoint Administratif temps complet (1 poste créé le 22/04/2025) (1 poste créé le 14/10/2025 à mi-temps 17h30)	4	1	0
Garde Champêtre	0	0	1
ATSEM	2	0	0
Adjoint Technique	3	0	0
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 13 octobre 2020)	1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13.70 h/annualisées) 1 poste à 20h/semaine en période scolaire (soit 15.23 h/annualisées) 1 poste à 20 h/ semaine en période scolaire (soit 15,23 h/annualisées) 1 poste à 20 h/ semaine en période scolaire (soit 15,23h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 26 janvier 2021)	1 poste à 20h/semaine en période scolaire (soit 15.23h/annualisées) 1 poste à 28h/semaine en période scolaire+ entretien (soit 21.78h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 14 septembre 2021)	1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13,70 h/annualisées) 1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13.70 h/annualisées) 1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13.70 h/annualisées) 1 poste à 32h/semaine en période scolaire + entretien (soit 25,44 h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 16 novembre 2021)	1 poste de 22 heures/semaine en période scolaire + entretien (soit 17,68 h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (poste créé le 09 septembre 2025)	1 poste de 22 heures/semaine en période scolaire + entretien (soit 17,68 h/annualisées)		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal au chapitre 012

**2 AVENANT n°1 MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES BATIMENTS
DE LA COMMUNE DE MARENNE**

VU le code de la commande publique et notamment son article L2123-1 régissant les marchés publics passés selon une procédure adaptée ;

VU la délibération n°23-10-03 en date du 5 décembre 2023 attribuant à la société SNGA un marché de prestation de nettoyage des bâtiments de la commune ;

CONSIDERANT que les caractéristiques du marché sus-visé sont les suivantes :

- Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024
- Reconductible 2 fois soit 3 ans au total
- Bâtiments concernés : Ecoles (élémentaire et maternelle), maison des associations, mairie, Eglise, Salle des fêtes et salle de réunion

Considérant qu'a compter des vacances de la Toussaint, les élèves de l'école élémentaire intégreront l'école de la source ;

Considérant qu'il faut prévoir l'entretien de cette nouvelle école et donc modifier en plus-value et en moins-value le contrat actuel avec SNGA ;

Considérant que le montant annuel du contrat est de 35 996 € HT soit 43 195.20 € TTC ;

Considérant que le changement d'école élémentaire entraîne une augmentation de 17 330 € HT soit 48% d'augmentation répartis comme suit :

Numéro de Marché	RAISON SOCIALE	ADRESSE	MONTANT HT Par an	MONTANT TTC Par an
N°20232300	SNGA Lyon	38 rue Pierre Mendes France 69120 VAULX EN VELIN	35 996 € HT	43 195.20 € TTC
AVENANT n°1	Suppression de l'entretien de l'école actuelle : - 17 420 € HT Ajoute de l'entretien de l'école de la source : + 37 750 € HT		+ 17 330 € HT	+ 20 796 € TTC
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE		53 326,00 € HT	63 991,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** L'Avenant n°1 au marché de prestation de nettoyage des bâtiments de la commune comme suit :

Numéro de Marché	RAISON SOCIALE	ADRESSE	MONTANT HT Par an	MONTANT TTC Par an
N°20232300	SNGA Lyon	38 rue Pierre Mendes France 69120 VAULX EN VELIN	35 996 € HT	43 195.20 € TTC
AVENANT n°1	Suppression de l'entretien de l'école actuelle : - 17 420 € HT Ajoute de l'entretien de l'école de la source : + 37 750 € HT		+ 17 330 € HT	+ 20 796 € TTC
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE		53 326,00 € HT	63 991,20 € TTC

- **AUTORISE** Le Maire à signer ledit avenant n°1 ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de celui-ci
- **INDIQUE** que les dépenses sont prévues au budget primitif 2025 et suivants chapitre 011

**3 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 1 VRD TERRASSEMENT**

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient de modifier le marché de travaux du lot n°1 afin d'intégrer les éléments suivants :

- Raccordement d'eaux pluviales + 6 622 € HT
- Suppression des Caillebotis – 4 960 € HT ;
- Suppression de l'intégration du coffret ENEDIS – 1 850 € HT
- Suppression d'un muret béton rampe de finition – 4 020 € HT.

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232001	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 01 TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	521 176,60 €	625 411,92 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un cloutage sur la voirie et les sous les bâtiments Reprise du fond de forme des plateformes	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	47 500,87 €	57 001,04 €
AVENANT n°2	PEHD, évacuation de remblais, ajout d'un drain, modification des casiers de bassin EP	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	21 405,46 €	25 686 ,55 €
AVENANT n°3	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix			
AVENANT n°4	Réalisation d'un branchement EP, suppression caillebotis, suppression d'un muret béton et de l'intégration du coffret ENEDIS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MOINS	- 4 208,00	- 5 049,60
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 01	585 874,93 €	703 049 ,92 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot 01 Terrassement VRD de -0,81 % ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité:

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché de travaux du lot 01 terrassement VRD tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232001	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 01 TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	521 176,60 €	625 411,92 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un cloutage sur la voirie et les sous les bâtiments Reprise du fond de forme des plateformes	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	47 500,87 €	57 001,04 €
AVENANT n°2	PEHD, évacuation de remblais, ajout d'un drain, modification des casiers de bassin EP	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	21 405,46 €	25 686 ,55 €
AVENANT n°3	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix			
AVENANT n°4	Réalisation d'un branchement EP, suppression caillebotis, suppression d'un muret béton et de l'intégration du coffret ENEDIS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MOINS	- 4 208,00	- 5 049,60
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 01	585 874,93 €	703 049 ,92 €

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

• **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**4 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 7 MENUISERIES
EXTERIEURES ALUMINIUM**

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;
Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Fourniture et pose de limitateurs d'ouverture sur ouvrant + 992,56€ HT. ;

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232007	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	175 193,82 €	210 232,58 €
AVENANT n°1	Fourniture et pose d'un rideau métallique	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	3 579,55 €	4 295,46 €
AVENANT N°2	Augmentation de la surface de grille acoustique prévu sur le local PAC.	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	4 431,82 €	5 318,18 €
AVENANT n°3	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR		
AVENANT n°4	Fourniture et pose de limitateurs d'ouverture sur ouvrant	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	+ 992,56 €	+ 1 191,07 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 07	184 197,75 € €	221 037,30 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE de : + 0,57 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché de travaux du LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232007	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	175 193,82 €	210 232,58 €
AVENANT n°1	Fourniture et pose d'un rideau métallique	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	3 579,55 €	4 295,46 €
AVENANT N°2	Augmentation de la surface de grille acoustique prévu sur le local PAC.	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	4 431,82 €	5 318,18 €
AVENANT n°3	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR		
AVENANT n°4	Fourniture et pose de limitateurs d'ouverture sur ouvrant	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	+ 992,56 €	+ 1 191,07 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 07	184 197,75 €	221 037,30 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**5 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 8 – PLATRERIE PEINTURE**

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Traitement acoustique complémentaire de la salle polyvalente + 2 605 € HT,

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232008	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 08 PLATRERIE - PEINTURE	NET ACTIV BAT 15 Rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin	423 740,94 €	508 489,13 €
AVENANT n°1	Modification du CCAP, suppression de l'actualisation de prix	NET ACTIV BAT 15 Rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin		
AVENANT n°2	Traitement acoustique salle polyvalente	NET ACTIV BAT 15 Rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin	+ 2 605,00 € HT	3 126,00 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 08	426 345,94 € €	511 615,13 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 08 – PLATRERIE PEINTURE de : + 0,66 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux du LOT 08 – PLATRERIE PEINTURE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232008	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 08 PLATRERIE - PEINTURE	NET ACTIV BAT 15 Rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin	423 740,94 €	508 489,13 €
AVENANT n°1	Modification du CCAP, suppression de l'actualisation de prix	NET ACTIV BAT 15 Rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin		
AVENANT n°2	Traitement acoustique salle polyvalente	NET ACTIV BAT 15 Rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin	+ 2 605,00 € HT	3 126,00 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 08	426 345,94 € €	511 615,13 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

6 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 9 – MENUISERIES
INTERIEURES BOIS

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

Pose d'une porte local CTA	407,00 € HT
Fourniture et pose de protection murale dans la cantine	416,60 € HT
Fourniture et pose d'un châssis complémentaire	1 289,00 € HT
Fourniture et pose d'Evac Chair	2 460,00 € HT
Modification des châssis intérieurs en châssis garde-corps	5 794,34 € HT

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232009	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	255 042,32 €	306 050,78 €
AVENANT n°1	Mise à jour de prestations, Modification du mobilier dans 2 bureaux, protections murales dans la salle polyvalente	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	6 357,14	7 628,57 €
AVENANT n°2	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES		
AVENANT n°3	Modification des châssis intérieurs, pose d'Evac Chair, pose d'une porte local CTA, protection murale cantine	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	10 366,94	12 440,33
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 9	271 766,40 €	326 119,68 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS de : + 4,06 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux du LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232009	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	255 042,32 €	306 050,78 €
AVENANT n°1	Mise à jour de prestations, Modification du mobilier dans 2 bureaux, protections murales dans la salle polyvalente	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	6 357,14	7 628,57 €
AVENANT n°2	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES		
AVENANT n°3	Modification des châssis intérieurs, pose d'Evac Chair, pose d'une porte local CTA, protection murale cantine	GIRAUD 12 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	10 366,94	12 440,33
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 9	271 766,40 €	326 119,68 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°3 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**7 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 13 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES**

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Ajout d'un lecteur de badge porte cuisine 1 101,14 € HT
- Modification éclairage : 1 045,67 € HT
- Téléphone Pompier : 1 761,50 € HT

- Déplacement du disjoncteur général : 2 500,00 € HT

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232013	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 13 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX	334 952,34 €	401 942,81 €
AVENANT n°1	Ajustement du marché en fonction des demandes de la MOA et de la MOE	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX	8 847,58 €	10 617,10 €
AVENANT n°2	Téléphone pompier, modification disjoncteur principal, ajustement marché	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX	6 408,31 €	7 689,97€
AVENANT n° 3	Modification CCAP – Suppression de l'actualisation de prix	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX		
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 13	350 208,23 €	420 249,88

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 13 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES de : + 1,91 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux du lot LOT 13 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232013	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 13 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX	334 952,34 €	401 942,81 €
AVENANT n°1	Ajustement du marché en fonction des demandes de la MOA et de la MOE	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX	8 847,58 €	10 617,10 €
AVENANT n°2	Téléphone pompier, modification disjoncteur principal, ajustement marché	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX	6 408,31 €	7 689,97€
AVENANT n° 3	Modification CCAP – Suppression de l'actualisation de prix	FPEL 6, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX		
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 13	350 208,23 €	420 249,88

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**8 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 16 – ESPACES VERTS**

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Modification du terrain de sport :
- Dépose des cages de handball/foot 200 €
- Fourniture et pose de paniers de basketball 4 700 €
- Réfection d'enrobé au droit des poteaux de basket 450 €
- Fourniture et pose de mains courantes en fer plat finition thermolaquée RAL 8008 :
- 1 u : 3,50 longueur 1 150 €
- 1 u : 2,80 longueur 860 €
- Fourniture et pose de dalle podotactile sur escalier 480 €
- Réalisation d'un muret de soutènement pour sortie technique des cuisines, compris 2 marches d'escalier 2 902,50 €
- **Considérant** que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232016	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 16 – ESPACES VERTS	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	212 000,00 €	254 400,00 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un escalier salle polyvalente + modifications de portails	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	13 098,00 €	15 717,60 €
AVENANT n°2		SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE		
AVENANT n°3	Modification du terrain de sport, pose de mains courantes, dalle podotactile, réalisation d'un muret	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	10 742,50 €	12 891,00 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 16	235 840,50 €	283 008,60 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 16 – ESPACES VERTS de : + 5,07 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux du LOT 16 – ESPACES VERTS tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232016	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 16 – ESPACES VERTS	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	212 000,00 €	254 400,00 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un escalier salle polyvalente + modifications de portails	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	13 098,00 €	15 717,60 €
AVENANT n°2		SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE		
AVENANT n°3	Modification du terrain de sport, pose de mains courantes, dalle podotactile, réalisation d'un muret	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	10 742,50 €	12 891,00 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 16	235 840,50 €	283 008,60 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°3 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**9 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE**

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Acquisition de 140 plateaux pour le self : 1 305,80€ HT,
- Suppression du poste « dépose et pose de matériel récupéré » -600 € HT ;

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232017	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	91 808.18 €	110 169.82 €
AVENANT n°1	Modification de l'armoire froide, suppression des microondes	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	228.14 €	273.77 €
AVENANT n°2	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS		
AVENANT n°3	Achat de 140 plateaux Moins value marché	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	+705.80	+846,96
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 17	92 742,12 € €	111 290,54 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE de : + 0,77 %;

Considérant que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève 5 098 304,97 € HT soit 6 117 965,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché de travaux du LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232017	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	91 808.18 €	110 169.82 €
AVENANT n°1	Modification de l'armoire froide, suppression des microondes	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	228.14 €	273.77 €
AVENANT n°2	Modification CCAP – suppression de l'actualisation de prix	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS		
AVENANT n°3	Achat de 140 plateaux Moins value marché	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	+705.80	+846,96
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 17	92 742,12 € €	111 290,54 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°3 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

- INDIQUE que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève 5 098 304,97 € HT soit 6 117 965,96 € TTC

- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

10 NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE : TRAVAUX DE RACCORDEMENT A LA FIBRE

VU le code de la commande publique et notamment son article L2123-1 régissant les marchés publics passés selon une procédure adaptée ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la création de l'école de la source il convient de raccorder le terrain du futur bâtiment à la fibre ;

CONSIDERANT que les travaux consistent à tirer un réseau depuis la chambre de tirage située de l'autre côté de la chaussée jusqu'à la chambre de tirage en limite de propriété accès voirie NORD ;

Considérant la proposition émise par la société SOTERLY ;

Considérant que le montant des travaux de raccordement sur le domaine public s'élève à 17 150,00 € HT soit 20 580,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de travaux de raccordement à la fibre de l'école de la source comme suit :

Numéro de Marché	RAISON SOCIALE	ADRESSE	MONTANT HT Par an	MONTANT TTC Par an
N°20251900	SOTERLY	Rue des Coquelicots 69 780 MIONS	17 150,00 € HT	20 580,00 € TTC

- AUTORISE Le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de celui-ci
- INDIQUE que les dépenses sont prévues au budget primitif 2025 au chapitre 23

11 RENTREE 2025/2026 APPLICABLE A PARTIR DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

RESTAURANT ET GARDERIES : REGLEMENT INTERIEUR TARIFS - MODALITES DE PAIEMENT – SURVEILLANCE

Monsieur le Maire **RAPPELLE** au Conseil qu'il convient de se prononcer sur les dispositions au sein des garderies et du restaurant scolaire, qui sont définies dans le règlement intérieur.

Considérant que les enfants de l'école élémentaire intégreront l'école de la source à compter du lundi 3 novembre 2025 et qu'il convient de préciser l'organisation des garderies avec ces deux établissements ;

Considérant qu'à compter du 13 novembre, une aide aux devoirs sera proposée aux enfants d'élémentaire les jeudis, selon des sessions précisées dans le règlement intérieur, et qu'il est nécessaire d'en préciser le mode de fonctionnement et la tarification ;

Considérant que les prix votés lors du conseil du 08 juillet 2025 restent inchangés à savoir :

- 5 € 60 pour le prix du repas au restaurant scolaire décomposé comme suit : repas 3€10 + garderie temps méridien 2€50 ;
- 11 € 20 par repas sans réservation ;
- 10 € 70 par repas adulte ;
- 2 € 50 par heure pour la garderie du matin et du soir

Considérant qu'il est nécessaire de définir la tarification liée à l'aide aux devoirs à savoir :

- 5€30 Aide aux devoirs de 16h30 à 18h00.
- 1€25 pour les enfants qui iront en garderie après l'aide aux devoirs de 18h à 18h20.

Considérant qu'un nouveau portail internet de réservation sera mis à disposition des parents pendant les vacances de la Toussaint ;

DEMANDE aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur les tarifs et modalités de paiement pour la rentrée 2025-2026, à compter des vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que le prix du repas du restaurant scolaire est fixé à **5 € 60** (dont repas 3€10 + garderie temps méridien 2€50), fixe également le tarif spécial pour les repas sans réservation à **11€20**,
- **PRECISE** que les repas « adulte » intègre le personnel (communal et enseignant) à **10€70** ;
- **INDIQUE** que le prix de la garderie du matin et du soir est fixé à **2 € 50/l'heure** sachant que toute heure commencée est due. La garderie sans repas des enfants allergiques avec P.A.I., (entre 11 h 30 et 13 h 30) est fixée à **2 € 50** ;
- **FIXE** le prix de l'aide aux devoirs à **5€30** (entre 16h30 et 18h00) et fixe à **1€25** la garderie de 18h00 à 18h20 pour les enfants qui retourneront à la garderie après l'aide aux devoirs ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire et des garderies qui précise les modalités de fonctionnement, d'inscription et de paiement. Ce règlement est annexé à la présente, et devra être validé par les parents lors de leur première inscription en ligne sur le nouveau portail internet mis en service durant les vacances de la toussaint ;
- **PRECISE** qu'une charte du savoir vivre, des règles de bonne conduite et du respect mutuel devra être validée par les parents et leurs enfants.
- **INDIQUE** que la surveillance sera assurée par le personnel communal, et éventuellement les enseignants selon les conditions et tarifs qui sont fixés par voie réglementaire.

12 ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES

ABROGE la délibération n°25-06-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune ; Cependant certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Considérant l'erreur de plume qui s'est glissée dans la délibération n° 25-06-04 en date du 8 juillet 2025 qu'il convient d'abroger ;

Considérant que ces créances concernant des titres irrecouvrés de loyers et de frais de cantine sur les exercices 2021 jusqu'au 1^{er} trimestre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°25-06-04 en date du 8 juillet 2025 ;
- **DECIDE** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 2 560,20 €:

Référence	imputation	Montant
Liste 7499981833	6541	102,55 €
Liste 7244770133	6542	2 457,65

- **DIT** que la dépense sera imputée aux comptes 6541 et 6542 du budget communal

13 CRÉATION D'UNE ZONE BLEUE RUE DE L'EGLISE

Vu Le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu Le décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 - art. 10

Vu le code de la route en vigueur, notamment son article R 417-3

Considérant que la commune de Marennes souhaite créer une zone bleue dans la rue de l'Eglise afin de répondre aux besoins de rotation des véhicules et d'améliorer l'accessibilité aux commerces de proximité du village ;

Monsieur le Maire ajoute que cette zone sera matérialisée par de la signalisation verticale et horizontale afin de délimiter les places de stationnement concernées. La durée maximale de stationnement, les jours concernés et l'amplitude horaires seront définis par voie d'arrêté. Elle sera réglementée par l'apposition d'un disque européen de stationnement « zone bleue ». En cas de non-respect, une amende pénale de 35 € sera appliquée aux contrevenants selon la législation en vigueur. Le contrôle de cette zone bleue sera effectué par les agents de la police intercommunale de Mions et la gendarmerie de Corbas ;

Timotéo ABELLAN interroge les membres du conseil sur les modalités de mise en œuvre de cette zone bleue. Après échange, il est décidé qu'elle serait applicable du lundi au dimanche, sur l'amplitude horaire : 7h00 à 19h00, pour une durée de 30 minutes. Ces dispositions seront précisées par voie d'arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité absolue :

(15 VOTES POUR : Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION, Sandrine BOURACHOT, Christina BLANC, Patricia CRISTINI, Sylvie GABRIEL, Marion PECHOUX, Sophie RAYMOND, Gabrielle THIVARD, MM David CARLIER, Jonathan COMMARMOND, Gérald COSTE, Sylvain DELOME, Alexandre DESCOLLONGES, Jean-Luc SAUZE)
(2 ABSTENTIONS : Anselme GABRIEL, Noëlle MORCILLO)

- **APPROUVE** la création d'une zone bleue dans la rue de l'Eglise ;
- **PRECISE** que les modalités de mise en œuvre seront définies par voie d'arrêté ;

14 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MAISON DES AIDANTS « Le COCON »

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de sa politique santé, la ville de Mions et son CCAS ont porté la création d'une structure novatrice au bénéfice des aidants quels que soient l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne aidée.

Cette maison, nommée « Le Cocon », a ouvert ses portes en septembre 2025.

Sont proposés aux aidants différentes activités de répit, soutien administratif et social, animation actions d'informations et de formation.

La ville de Mions a souhaité faire bénéficier les communes voisines de ce dispositif.

La commune de Marennec a souhaité rejoindre cette initiative novatrice et y adhérer via la signature d'une convention de partenariat.

Ladite convention a pour objet de définir les engagements respectifs de chacune des parties :

- Durée : 3 ans. Dénonciation possible chaque année selon condition.
- Modalités financières : 1 € par habitant et par an. Pour l'année 2025, le cout sera calculé à prorata temporis
- Les marennois auront accès à l'ensemble des services de la structures ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la commune de Mions la convention définissant le partenariat relatif à la maison des aidants « le Cocon » ;
- **PRECISE** que le cout par an et par habitant est de 1 € (à prorata temporis pour 2025) ;
- **DESIGNE** Sylvie GABRIEL pour siéger au comité de pilotage ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal des exercices concernés ;

15 RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ozon

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport annuel d'activité 2024 de la communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO) ci-annexé ;

Considérant que Monsieur le Maire doit communiquer au conseil municipal les rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale desquels la commune est membres ;

Sandra BULLION indique qu'il serait intéressant de communiquer sur les ateliers de réparation de vélo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes du Pays de l'Ozon ;

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

N° ORDRE	NUMERO DIA	DATE RECEPTION	REF CADASTRE	SURFACE	PREEMPTION oui - non date
13	6928120250013	24/06/2025	C 2669- C 2671	00ha00a36ca - 00ha00a01ca	NON 01/07/2025
14	6928120250014	15/07/2025	C 1552 - C 2592 - C 2669 - C 2671	00ha05a81ca - 00ha00a44ca - 00ha00a36ca	NON 16/07/2025
15	6928120250015	25/07/2025	C 2533- C 1279	00ha05a03ca 00ha04a85ca - 1/8ème	NON 29/07/2025
16	6928120250016	30/07/2025	C 2203-2202-2065- 2200-2055	00ha03a67ca - 00ha01a02ca - 00ha06a54ca 00ha00a25ca - 00ha00a01ca	NON 01/08/2025
17	6928120250017	04/09/2025	B 376	B 376	NON 12/09/2025

DECISIONS

19.25	28 aout 2025	ACTIV INGENIERIE - Mission AMO modification Arrêté préfectoral	2 350,00 €	2 820,00 €
20.25	08/09/2025	Signature d'un bail avec Madame HUGON Célia pour la location d'un local commercial de 40m², sis 38 Rue centrale (410 € TTC + 25 € TTC de charges)		
		Ecole de la source Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien des panneaux photovoltaïques avec la société FAUCHE (9 Allée Du Vorzelas 42480 LA FOUILLOUSE)		
21.25	19/09/2025	Ville de la source Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien de l'ascenseur avec la société ORONA (52 avenue Jean Jaurès, 69500 OULLINS)	1 100,00 €	1 320,00 €
22.25	19/09/2025	Contrat de fourniture en gaz pour alimenter les bâtiments communaux avec EDF ELECTRICITE	1 070,00 €	1 284,00 €
23.25	25/09/2025			

MOUVEMENTS DE CREDITS

SANS OBJET

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire :

Les membres du conseil valide la date du vendredi 9 janvier 2026.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Timotéo ABELLAN

Le secrétaire de Séance
Gérald COULIE

